

## **Conditions générales de vente**

IHPO Electroménager – Electro Stalle sprl, Rue de Stalle 105 à 1180 Uccle – TVA BE 0859 919 153.

### Art. 1. ACCEPTATION DES CONDITIONS

Les Conditions Générales de Vente détaillées ci-dessous s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la SPRL ELECTRO STALLE, connue sous la dénomination commerciale « IHPO Electroménager », pour l'ensemble des produits et services proposés sauf accord écrit préalable différent.

En passant commande, l'acheteur reconnaît adhérer entièrement et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, nonobstant les conditions imprimées dont il entendrait se prévaloir.

Toute condition contraire aux présentes et stipulée par l'acheteur sera, à défaut d'acceptation expresse formulée par écrit, inopposable au vendeur quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment ses conditions générales. Néanmoins, les contrats en cours resteront soumis aux conditions applicables lors de la conclusion de la vente.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les informations contenues dans les publicités, brochures, ou tous autres documents écrits fournis directement par les agents ou employés du vendeur et/ou diffusés ou communiqués sur tous supports et notamment, via internet, constituent une invitation à entrer en pourparlers et n'ont pas de valeur contractuelle.

### Art. 2. OFFRES

Les offres de Produits sont valables dans la limite des stocks disponibles.

Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques de ses offres et ses listes de prix.

Le vendeur se réserve le droit de refuser une commande si le prix mentionné sur le site [www.ihpo.be](http://www.ihpo.be) s'avère erroné suite à une défaillance technique ou une erreur humaine.

Les photos des Produits présentés sur le site [www.ihpo.be](http://www.ihpo.be) sont des reproductions les plus fidèles possibles. Le vendeur ne peut être tenu pour responsable de différences mineures.

### Art. 3. PRIX

Les prix s'entendent TVA et cotisation Recupel comprises.

Le vendeur peut être amené à modifier ses prix à tout moment mais s'engage à ce que les produits soient facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande sous réserve de disponibilités à cette date et de son paiement effectif.

## Art. 4. PAIEMENTS ET RECLAMATION

Sauf stipulation contraire expresse, les paiements se font au grand comptant et doivent être libellés au nom du vendeur. Les factures et traites étant toujours payables au siège social du vendeur.

Toute facture établie par le vendeur sera considérée comme définitivement acceptée par l'acheteur à défaut d'avoir fait l'objet d'une contestation motivée par lettre recommandée dans la quinzaine de sa réception. Il est expressément convenu que l'acheteur ne pourra suspendre ses paiements en cas de litige survenant entre partie.

Les marchandises achetées doivent être retirées dans les 30 jours qui suivent la commande sauf mention sur le bon de commande mentionnant un autre délai : tout paiement effectué lors de la commande tient lieu de dédit et devient la propriété du vendeur à l'expiration de ce délai.

## Art. 5. NON PAIEMENT - CLAUSE PENALE ET INTERETS DE RETARD

En cas de non-paiement d'une facture à sa stricte échéance, il est expressément convenu que son montant sera augmenté de 20% de plein droit, et sans mise en demeure préalable, à titre d'indemnité forfaitaire pour le préjudice subi. De plus, un intérêt de retard d'un pourcent par mois entamé sera dû à compter de l'échéance de la facture.

## Art. 6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Par dérogation à l'article 1583 du Code civil, les produits et biens vendus demeurent la propriété du vendeur jusqu'au paiement complet du prix. Le vendeur se réserve en outre le droit de les reprendre jusqu'à ce que le solde du paiement soit réglé.

Nonobstant cette réserve de propriété, tous les risques relatifs aux biens concernés sont transférés à l'acheteur dès la conclusion du contrat, quand bien même la prise en possession n'aurait lieu qu'ultérieurement.

## Art. 7. ANNULATION DE COMMANDE

### 7.1. Annulation de commande par le vendeur

Une Commande pourra toujours être annulée sans frais par le vendeur en cas :

- d'indisponibilité du (des) Produit(s) commandé(s) ;
- de défaut de règlement par l'acheteur dans le délai imparti, du prix de la commande ;
- de force majeure (notamment : retard imprévisible dans les livraisons ou livraisons défectueuses des fournisseurs).

### 7.2. Annulation de commande par l'acheteur

Toute demande d'annulation d'une Commande doit être effectuée avant la livraison des produits pour être prise en considération et au plus tard 2 heures après l'enregistrement de celle-ci. Passé ce délai aucune annulation ne sera plus possible.

En cas d'annulation de la Commande, le paiement déjà effectué par l'acheteur et encaissé par le vendeur lui sera remboursé suivant le même mode de règlement choisi, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts, conformément aux dispositions légales en vigueur dans les pays du Benelux, soit dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du jour suivant celui où l'acheteur a transmis sa demande.

## Art. 8. REPRISES - ÉCHANGES

Les produits et biens vendus ne présentant aucun vice ou défaut ne seront ni repris, ni échangés.

Dans certains cas, le vendeur peut accepter de reprendre une marchandise n'ayant pas été utilisée ni installée, pour peu que celle-ci soit restituée dans son emballage d'origine. Une décote de minimum 15% sera appliquée.

## Art. 9. GARANTIE

La garantie fournie par le vendeur se limite à celle qui est faite par le fabricant et/ou l'importateur, telle que décrite dans les documents joints à la marchandise par le fabricant ou l'importateur. Il y a lieu de distinguer un usage normal à un usage commercial, professionnel ou collectif.

Le vendeur est en outre tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Pour les consommateurs, la garantie légale de 2 ans est d'application :

a) Cette garantie ne couvre que les **défauts de conformité existants** au moment de la livraison des biens. Sont dès lors exclus :

- tout dommage direct ou indirect causé à l'appareil après la livraison (p. ex. par oxydation, chocs, chute,...) ;
- le remplacement des éléments ou accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire ;
- les dommages consécutifs à un incendie, un dégât des eaux, la foudre, un accident, une catastrophe naturelle ;
- les défauts causés expressément ou par négligence, par un traitement non judicieux, un mauvais entretien ou un usage anormal ou non conforme aux prescriptions du constructeur ;
- les dommages consécutifs à une utilisation commerciale, professionnelle ou collective.

b) Le défaut de conformité doit être signalé **dans le mois** suivant sa constatation.

c) Toute demande d'intervention doit être adressée au service après-vente. Lorsque l'acheteur fait directement appel au fabricant dans le cadre de la garantie, les frais y afférents sont à sa charge. En cas d'intervention par un tiers qui n'est pas désigné par le vendeur, le bénéfice de la garantie est annulé.

Les présentes conditions et restrictions n'affectent pas les dispositions légales en la matière.

## Art. 10. SERVICE DE LIVRAISON

**10.1.** La livraison est effectuée dans le délai indiqué lors de la commande. Les délais de livraison mentionnés le sont toutefois sans engagement.

L'acheteur est responsable de l'exactitude des données qu'il fournit. Toute attente liée à des données inexactes sera facturée au tarif en vigueur.

**10.2.** Les frais normaux de livraison et d'expédition sont affichés en magasin et sur le contrat de livraison/installation.

**10.3.** Les livreurs appellent le numéro de téléphone indiqué sur le contrat de livraison/installation 30 à 60 minutes avant leur arrivée.

Si pour une raison qui incombe à l'acheteur un 2<sup>ème</sup> passage est nécessaire, celui-ci fera l'objet d'un supplément selon le tarif en vigueur. La même règle s'applique lorsque l'acheteur annule le rendez-vous moins de 48 h à l'avance.

La signature d'un accusé de bonne réception par le destinataire identifié sera exigée au moment de la livraison.

**10.4.** Pour une livraison à un endroit qui n'est pas accessible via un ascenseur d'une taille suffisante ou un escalier suffisamment large, et en tout cas pour des lieux de livraison au-delà du troisième étage, sans ascenseur de taille suffisante et même avec un escalier suffisamment large, l'acheteur doit prévoir un élévateur d'une capacité adéquate.

Si le livreur estime que la manutention prévue est risquée — par exemple parce que l'accès à la cage d'escalier ou l'ascenseur ne permet pas d'effectuer la livraison en sécurité —, l'appareil est laissé sur place au risque de l'acheteur et les montants prévus restent dus. Le cas échéant, la manutention pourra se faire sous la responsabilité exclusive de l'acheteur moyennant la mention écrite s

ur le contrat de livraison/installation : "Je demande que la livraison soit effectuée à mes risques et périls"  
+ signature de l'acheteur.

L'utilisation de l'ascenseur est faite sous la responsabilité de l'acheteur.

**10.5.** Au moment de la livraison, le service de livraison peut procéder gratuitement à l'enlèvement d'un ancien appareil à condition qu'il s'agisse d'un appareil similaire dont la reprise ne nécessite pas de travaux de démontage. Si l'appareil à reprendre est un réfrigérateur ou un congélateur, celui-ci devra être préalablement vidé et dégivré par l'acheteur.

**10.6.** Toute réclamation concernant des dégâts apparents aux marchandises livrées ou des dommages causés par les livreurs doit, pour être prise en considération, être mentionnée par écrit par l'acheteur sur le contrat de livraison/installation au moment de la livraison.

Ceci vaut également pour les livraisons incomplètes ou non-conformes.

A défaut, la marchandise sera considérée comme **définitivement agréée par l'acheteur**.

## Art. 11. INSTALLATION

Si l'acheteur en fait la demande lors de sa commande, le vendeur peut assurer l'installation des appareils encastrables.

Les frais d'installation sont affichés sur le contrat de livraison/installation. Les frais de matériel éventuellement nécessaire pour le raccordement seront ajoutés au prix initialement fixé.

Le lieu indiqué par l'acheteur pour l'installation doit être raisonnablement accessible. A défaut, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable d'éventuels dégâts occasionnés lors de l'installation.

## Art. 12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les textes, illustrations et photographies présentés sur le site [www.ihpo.be](http://www.ihpo.be) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction est strictement interdite.

## Art. 13. PROTECTION DES DONNEES

En passant commande, l'acheteur accepte que le vendeur puisse stocker, traiter et utiliser les données collectées à partir de cette commande en vue de la traiter.

Le vendeur traite les données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et autres dispositions législatives concernant la protection des données à caractère personnel.

L'acheteur peut consulter ses données personnelles, les faire corriger ou, pour de justes motifs, les faire limiter ou supprimer. En outre, il dispose du droit à la portabilité des données.

L'acheteur peut retirer son consentement au traitement des données à caractère personnel à tout moment en envoyant un e-mail à l'adresse : [info@ihpo.be](mailto:info@ihpo.be).

## Art. 14. LITIGES

Les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents en cas de litige. Ils appliqueront exclusivement la loi Belge.